



Vallon-Neuves

Administration communale

Rte de la Vannaz 19
1565 Vallon

Contacts

Tél. 026/667.20.27
E-mail secrétariat : commune@vallon.ch
E-mail bourse : caisse@vallon.ch

Heures d'ouverture

Lundi 16h00 – 18h00
Mercredi 08h00 – 11h00
Jeudi 16h00 – 18h00

Bulletin No 157 – octobre 2018

Changement horaires - Administration communale

Nous vous informons d'un changement quant aux horaires d'ouverture du guichet de l'administration communale :

Lundi : 16h00 à 18h00
Mercredi : 08h00 à 11h00
Jeudi : 16h00 à 18h00



Mme Marie Zbinden, boursière communale, et Mme Françoise Roth, secrétaire communale, seront présentes les mercredis matins.

En dehors de ces heures, merci par avance de prendre rendez-vous.

Veillez prendre note que le bureau communal sera fermé pour raison de vacances,

le jeudi 11 octobre 2018.



L'administration communale

Déchetterie - Horaire d'hiver

Veillez prendre note que l'horaire d'hiver de la déchetterie entrera en vigueur

le dimanche 28 octobre 2018.

Dès cette date, la déchetterie sera fermée les lundis.

Horaires : Mercredi de 15h30 à 16h45 / Samedi de 10h à 11h45



CSPI d'Agnens - Recrutement et taxes d'exemption

Le Conseil communal invite les jeunes gens (filles et garçons), dès l'âge de 20 ans et domiciliés dans notre commune, à rejoindre le corps des sapeurs-pompiers du CSPI d'Agnens. Si tel est votre souhait, merci de vous annoncer auprès de l'administration communale par e-mail (commune@vallon.ch).



Pour rappel, les personnes non incorporées au corps s'acquittent d'une taxe d'exemption annuelle de Fr. 100.-, ceci dès l'âge de 20 ans révolus et jusqu'à 50 ans. Selon le règlement en vigueur, la taxe d'exemption pour les apprentis et étudiants, s'élève quant à elle à Fr. 50.-.

Pour les besoins de la facturation, les apprentis et étudiants voudront bien nous transmettre une attestation du suivi d'études/d'apprentissage **d'ici au 31 octobre**, par e-mail, ou la déposer auprès de notre administration communale. Sans attestation, la taxe annuelle de Fr. 100.- sera perçue.

Merci d'en prendre bonne note.

Limitation de vitesse - Montée de Carignan

Le Conseil communal vous informe que le Service des ponts et chaussées a approuvé la demande de limitation de vitesse pour des raisons de sécurité, dans le secteur de Carignan.

La nouvelle limitation passera à 60 km/h, ceci dès la sortie de la route cantonale et dans la montée/descente de Carignan. Cette nouvelle limitation sera mise en place prochainement.

Nous vous remercions par avance d'en prendre bonne note.



Le Conseil communal

Musée romain de Vallon - Visites guidées

DES CHIFFRES OU DES LETTRES
COMPTER, CALCULER, MESURER À L'ÉPOQUE ROMAINE

Visites guidées gratuites pour les habitants de Vallon, les dimanches à 14h30 :

7 octobre 2018 / 11 novembre 2018 / 24 février 2019



Luminaire - branches d'arbres

Le Conseil communal remercie les propriétaires de bien vouloir s'assurer que les branches de leurs arbres ou de leurs haies ne dissimulent pas l'éclairage public.

Si tel est le cas, merci de faire le nécessaire et de couper les branches qui nuisent à l'éclairage public, ceci dans les meilleurs délais, mais au plus tard d'ici fin janvier 2019.

Un contrôle sera effectué et le Conseil se réserve le droit de donner l'ordre pour l'exécution des travaux de taille, aux frais des propriétaires.

Merci par avance de votre coopération.

Le Conseil communal



La saison de bûcheronnage commence

Les coupes de bois et les travaux sylvicoles sont utiles à la vitalité et à la stabilité de nos forêts. Attention toutefois : lorsqu'on abat des arbres, le danger guette !

L'accès à nos forêts reste en principe ouvert durant la saison des coupes. Toutefois, les communes et les propriétaires mettent en garde les personnes qui fréquentent leurs forêts : elles doivent rester à distance des chantiers de coupes et de la zone dangereuse qui les entourent, afin de ne pas risquer leur vie et de permettre au personnel forestier de rester concentré sur son ouvrage. Concrètement, il convient :

- De respecter les barrages absolument, car « Chemin barré, vie en danger ».
- D'être attentif aux triangles de signalisations qui valent avertissement « Passage autorisé, prudence exigée ».
- De suivre les indications du personnel forestier.
- De rester à l'écart des chantiers de coupe les week-ends aussi. Le danger ne prend pas de congé.
- De ne pas escalader les piles de bois. C'est très périlleux.



Illustration: Max Spring in *Savoir-vivre en forêt* de la Communauté de travail pour la forêt (ATW/CTF)



ForêtSuisse

Association des propriétaires forestiers

Fenêtres de l'Avent

Chères habitantes, chers habitants,

La fin de l'année approche déjà à grands pas et nous avons le plaisir de vous informer que l'Union des Sociétés Locales de Vallon, organise une nouvelle édition des « Fenêtres de l'Avent ».



En toute simplicité, ces soirées permettent d'aller à la rencontre et de recevoir ses amis, voisins, connaissances, etc. Par ailleurs, c'est aussi une excellente opportunité pour les nouveaux habitants de lier connaissance avec les villageois. Dans le stress du quotidien que nous connaissons toutes et tous, l'idée de nous arrêter pour partager un moment de convivialité nous paraît la bienvenue.

Le concept des « Fenêtres de l'Avent » trouve son inspiration dans le calendrier de l'Avent :

- * Dès début décembre, sur un thème à choix, l'hôte prépare une décoration pour sa fenêtre de l'aven. L'emplacement de la décoration dans son habitation reste libre, on préférera néanmoins la disposer à un endroit visible. Le chiffre indique la date à laquelle on organise sa soirée.
- * Le jour prévu, l'hôte illumine sa fenêtre de l'aven. Tout d'abord pour mettre en valeur sa création dans la nuit, mais également pour signifier aux passants que la fenêtre est ouverte et que ce soir, chacun est le bienvenu.
- * Dans une ambiance simple et détendue, l'hôte offre aux convives des boissons (chaudes et/ou froides) et des petites collations. La soirée se déroule de préférence à l'extérieur, les visiteurs sont attendus entre 18h30 et 20h.
- * Après l'ouverture de la fenêtre, celle-ci reste illuminée chaque soir jusqu'à Noël !

Les personnes intéressées à organiser une soirée chez eux entre le 1er et le 23 décembre 2018, peuvent s'annoncer dès maintenant auprès de Pierre Waser, au 079/240.38.00, au plus tard d'ici au lundi 12 novembre 2018.

A noter que le nombre de soirées est en principe limité à dix et que les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée, uniquement par téléphone. Une fois toutes les inscriptions reçues, nous publierons le programme dans le courant du mois de novembre.

Nous espérons avoir éveillé votre intérêt et nous réjouissons de votre nombreuse participation. Pour tout renseignement complémentaire, nous restons bien entendu à votre entière disposition, n'hésitez pas à nous contacter.

Avec nos meilleures salutations.

Pour le comité de l'USL
Pierre Waser, Président

